

Statistiques de fraude pour 2011

Depuis 2003, l'Observatoire établit des statistiques de fraude sur les cartes de paiement de type « interbancaire » et de type « privatif », sur la base de données recueillies auprès des émetteurs et des accepteurs. Ce recensement statistique suit une définition et une typologie harmonisées, établies dès la première année de fonctionnement de l'Observatoire et reprises en annexe 6 du présent rapport. Une synthèse des statistiques pour 2011 est présentée ci-après. Elle comporte une vue

générale de l'évolution de la fraude, selon le type de carte (« interbancaire » ou « privatif »), le type de transaction effectué (transactions nationales ou internationales, transactions de proximité ou à distance, transactions de paiement ou de retrait) et l'origine de la fraude (carte perdue ou volée, carte non parvenue, carte altérée ou contrefaite, numéro de carte usurpé). En complément, une série d'indicateurs détaillés est présentée dans l'annexe 5 de ce rapport.

Encadré 1

Statistiques de fraude : les contributeurs

Afin d'assurer la qualité et la représentativité des statistiques de fraude, l'Observatoire recueille les données de l'ensemble des émetteurs de cartes de type « interbancaire » ou « privatif ».

Les statistiques calculées par l'Observatoire portent ainsi sur :

- 485,2 milliards d'euros de transactions réalisées en France et à l'étranger au moyen de 64,7 millions de cartes de type « interbancaire » émises en France (dont 1,92 million de porte-monnaie électroniques et 3,26 millions de cartes sans contact) ;
- 18,8 milliards d'euros de transactions réalisées (principalement en France) avec 21,0 millions de cartes de type « privatif » émises en France ;
- 29,6 milliards d'euros de transactions réalisées en France avec des cartes de paiement de types « interbancaire » et « privatif » étrangères.

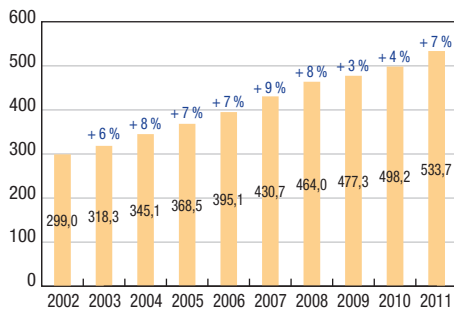
Les données recueillies proviennent :

- de neuf émetteurs de cartes privées : American Express, Banque Accord, BNP Paribas Personal Finance, Carrefour Banque, Crédit Agricole Consumer Finance (Finaref et Sofinco), Cofidis, Cofinoga, Diners Club et Franfinance ;
- des 130 membres du Groupement des Cartes Bancaires « CB ». Les données ont été obtenues par l'intermédiaire de ce dernier, ainsi que de MasterCard et de Visa Europe France ;
- des émetteurs du porte-monnaie électronique Moneo.

1| Vue d'ensemble

En 2011, le montant total des paiements par carte s'élève à 533,7 milliards d'euros, en croissance de 7 % par rapport à 2010. Le rythme de croissance annuelle de l'activité retrouve un niveau proche de ceux observés de 2004 à 2008, après deux années de croissance plus modérée en 2009 (+ 3 %) et 2010 (+ 4 %).

Graphique 1
Évolution du montant des transactions
(en milliards d'euros)



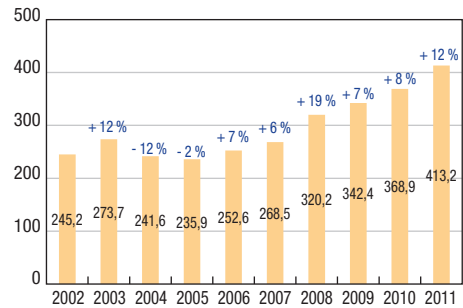
Source : Observatoire de la sécurité des cartes de paiement

Le montant total de la fraude est quant à lui en forte augmentation (+ 12 % par rapport à 2010) pour s'élever à 413,2 millions d'euros en 2011. Alors que la fraude à l'international est en léger recul, cette hausse sensible de la fraude s'explique au niveau national par deux tendances principales :

- une augmentation de nouveau importante, comme chaque année, de la fraude sur les paiements à distance et notamment sur le canal Internet. L'ensemble des paiements à distance, qui représente 8,4 % de la valeur des transactions nationales, compte ainsi pour 61 % du montant de la fraude ;
- pour la première fois depuis plusieurs années, une hausse de la fraude en paiement de proximité, accompagnée d'une poursuite de l'augmentation de la fraude sur les retraits également observée l'année dernière. Pour autant, le taux de fraude sur ce type de transaction reste près de vingt fois inférieur au taux de fraude observé sur les transactions à distance.

Compte tenu de ces évolutions, le taux de fraude sur les paiements et les retraits par carte enregistré en 2011 dans les systèmes français s'élève à 0,077 %, en légère augmentation pour la quatrième année consécutive.

Graphique 2
Évolution du montant de la fraude
(en millions d'euros)



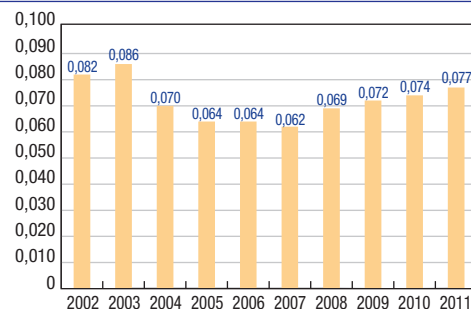
Source : Observatoire de la sécurité des cartes de paiement

Le taux de la fraude émetteur, c'est-à-dire de l'ensemble des paiements et retraits frauduleux réalisés en France et à l'étranger avec des cartes émises en France s'établit en 2011 à 0,061 %, pour un montant de fraude de 306,8 millions d'euros (contre 0,057 % et 269,3 millions d'euros en 2010).

Le taux de la fraude acquéreur, c'est-à-dire de l'ensemble des paiements et retraits frauduleux réalisés en France quelle que soit l'origine géographique de la carte, est en augmentation plus sensible. Il s'établit en 2011 à 0,063 %, pour un montant de fraude de 317,8 millions d'euros (contre 0,055 % en 2010, pour un montant de fraude de 263 millions d'euros).

Le montant moyen d'une transaction frauduleuse est également en augmentation, pour s'établir à 130 euros contre 122 euros en 2010.

Graphique 3
Évolution du taux de fraude
pour tous types de cartes et transactions
(en %)



Source : Observatoire de la sécurité des cartes de paiement

2| Répartition de la fraude par type de carte

Tableau 1

Répartition de la fraude par type de carte

(taux en %, montants en millions d'euros)

	2007	2008	2009	2010	2011
Cartes de type « interbancaire »	0,063 (253,6)	0,070 (304,3)	0,072 (324,3)	0,074 (351,5)	0,077 (394,9)
Cartes de type « privatif »	0,052 (15,0)	0,054 (16,0)	0,068 (18,2)	0,080 (17,4)	0,083 (18,3)
Total	0,062 (268,5)	0,069 (320,2)	0,072 (342,4)	0,074 (368,9)	0,077 (413,2)

Source : Observatoire de la sécurité des cartes de paiement

La progression du taux de fraude est constatée de manière équivalente sur les cartes de type « interbancaire » ou « privatif ».

Pour les cartes de type « interbancaire », les taux de fraude émetteur et acquéreur sont respectivement de 0,061 % et de 0,062 % (contre 0,057 % et 0,055 % en 2010). La valeur moyenne d'une transaction frauduleuse est de 127 euros, contre 119 euros en 2010.

Pour les cartes de type « privatif », les taux de fraude émetteur et acquéreur s'établissent respectivement à 0,059 % et à 0,071 % (contre 0,063 % et 0,068 %

en 2010). La valeur moyenne d'une transaction frauduleuse s'élève à 321 euros en 2011, contre 353 euros en 2010.

3| Répartition de la fraude par zone géographique

La répartition de la fraude par zone géographique est marquée en 2011 par la forte augmentation de la fraude sur les transactions nationales qui atteint 211,5 millions d'euros (+ 29,1 % par rapport à 2010). Ainsi, pour la première fois depuis la création de l'Observatoire en 2002, le montant de la fraude sur les transactions nationales dépasse celui de la fraude sur les transactions internationales, qui est en légère diminution à 201,7 millions d'euros (- 1,6 % par rapport à 2010).

Pour autant, au regard du montant des opérations en jeu, le taux de fraude sur les transactions internationales (0,367 %) reste près de huit fois plus élevé que le taux de fraude sur les opérations nationales (0,044 %).

Les transactions internationales représentent ainsi un peu plus de 10 % de la valeur totale des paiements par carte mais comptent pour 49 % du montant total de la fraude.

Tableau 2

Répartition de la fraude par zone géographique

(taux en %, montants en millions d'euros)

	2007	2008	2009	2010	2011
Transactions nationales	0,029 (114,5)	0,031 (130,9)	0,033 (144,0)	0,036 (163,8)	0,044 (211,5)
Transactions internationales	0,368 (154,0)	0,427 (189,4)	0,449 (198,4)	0,423 (205,0)	0,367 (201,7)
- dont émetteur français et acquéreur étranger ^{a)}	0,476 (85,3)	0,594 (118,3)	0,594 (121,6)	0,728 (54,9)	0,638 (51,0)
- dont émetteur français et acquéreur SEPA	-	-	-	0,331 (50,6)	0,255 (44,3)
- dont émetteur étranger ^{b)} et acquéreur français	0,288 (68,7)	0,291 (71,0)	0,324 (76,8)	0,831 (64,5)	0,892 (81,3)
- dont émetteur SEPA et acquéreur français	-	-	-	0,195 (35,0)	0,122 (25,1)
Total	0,062 (268,5)	0,069 (320,2)	0,072 (342,4)	0,074 (368,9)	0,077 (413,2)

a) À partir de 2010 : acquéreur hors SEPA uniquement

b) À partir de 2010 : émetteur hors SEPA uniquement

Source : Observatoire de la sécurité des cartes de paiement

La fraude sur les transactions internationales réalisées avec des cartes émises en France s'élève à 95,3 millions d'euros, en diminution sensible (- 9,7 %) par rapport à 2010 (105,5 millions d'euros de fraude). On note que le taux de fraude sur les transactions effectuées hors zone SEPA avec des cartes émises en France (0,638 %), est plus de deux fois et demie supérieur à celui des transactions effectuées au sein de la zone SEPA avec ces mêmes cartes (0,255 %).

La fraude sur les transactions effectuées en France avec des cartes étrangères est, à l'inverse, en augmentation (106,4 millions d'euros en 2011 contre 99,5 millions d'euros en 2010, soit + 6,9 %). On notera cependant que la fraude sur les transactions effectuées en France avec des cartes étrangères émises au sein de la zone SEPA diminue fortement (25,1 millions d'euros en 2011 contre 35 millions d'euros en 2010, soit - 28 %) alors que la fraude sur les transactions effectuées en France avec des cartes étrangères émises en dehors de la zone SEPA augmente quant à elle fortement (81,3 millions d'euros en 2011 contre 64,5 millions d'euros en 2010, soit + 26 %).

Ainsi, le taux de fraude sur les transactions effectuées en France avec des cartes étrangères émises hors de la zone SEPA est désormais plus de sept fois supérieur à celui des transactions effectuées avec des cartes étrangères émises dans la zone SEPA (0,892 % contre 0,122 %), justifiant ainsi les efforts réalisés depuis plusieurs années en Europe pour

migrer l'ensemble des cartes et des terminaux de paiements vers le standard EMV (cf. chapitre 3.3. – État d'avancement de la migration EMV).

4| Répartition de la fraude par type de transaction

La typologie de transaction de paiement par carte adoptée par l'Observatoire distingue les paiements de proximité et sur automate (réalisés au point de vente ou sur distributeurs de carburant, de billets de transport...) des paiements à distance (réalisés sur Internet, par courrier, par téléphone/fax, etc.) et des retraits. Pour une meilleure lisibilité, les développements qui suivent distinguent les données des transactions nationales des données des transactions internationales.

En ce qui concerne les transactions nationales, on observe que :

- le taux de fraude sur les paiements de proximité et sur automate augmente pour s'établir à 0,015 % alors qu'il diminuait régulièrement depuis 2004. Ces paiements, qui représentent plus de 67 % du montant des transactions nationales, ne représentent néanmoins que 23 % du montant de la fraude.

Le taux de fraude sur les retraits est également en augmentation pour s'établir à 0,029 %.

Tableau 3

Répartition du taux de fraude nationale par type de transaction

(taux en %, montants en millions d'euros)

	2007	2008	2009	2010	2011
Paiements	0,032 (95,6)	0,036 (111,7)	0,038 (123,2)	0,041 (137,3)	0,049 (177,8)
dont paiements de proximité et sur automate	0,017 (45,4)	0,015 (44,5)	0,014 (41,0)	0,012 (36,2)	0,015 (48,1)
dont paiements à distance	0,236 (50,1)	0,252 (67,2)	0,263 (82,2)	0,262 (101,1)	0,321 (129,6)
<i>dont par courrier/téléphone</i>	0,201 (23,8)	0,280 (28,5)	0,263 (30,3)	0,231 (27,3)	0,259 (25,4)
<i>dont sur Internet</i>	0,281 (26,4)	0,235 (38,8)	0,263 (51,9)	0,276 (73,9)	0,341 (104,2)
Retraits	0,020 (19,0)	0,018 (19,1)	0,019 (20,8)	0,024 (26,5)	0,029 (33,7)
Total	0,029 (114,5)	0,031 (130,9)	0,033 (144,0)	0,036 (163,8)	0,044 (211,5)

Source : Observatoire de la sécurité des cartes de paiement

L'augmentation de la fraude sur ces transactions peut s'expliquer par un contexte économique plus difficile que les années précédentes et une augmentation des vols de carte avec code confidentiel auprès des populations les plus fragiles. Ainsi, le nombre de cartes en opposition, pour lesquelles au moins une transaction frauduleuse a été observée, est en augmentation sensible de 16 % (745 000 cartes en 2011 contre 640 500 en 2010). Parallèlement, on note une augmentation importante (+ 18 %) des piratages de distributeurs automatiques de billets qui semblent désormais une cible privilégiée pour des réseaux de fraude organisés, comme le confirme l'augmentation du nombre d'affaires traitées par les forces de l'ordre en la matière (voir encadré 4 sur les indicateurs des services de police et de gendarmerie). Face à cette tendance, l'Observatoire réitère ses conseils de prudence aux porteurs en matière de bonnes pratiques lors d'une opération de paiement chez un commerçant, sur Internet, ou encore lors d'un retrait (cf. annexe 1).

- le taux de fraude sur les paiements à distance est quant à lui en forte augmentation à 0,321 % (+ 22 %), plus de vingt fois plus élevé que le taux de fraude sur les paiements de proximité. On notera en particulier que le taux de fraude sur les paiements sur Internet continue d'augmenter pour s'établir à 0,341 %. L'augmentation est plus modérée pour les paiements à distance effectués par courrier ou par téléphone. Dans un contexte de croissance toujours soutenue du commerce électronique, les paiements à distance, qui ne représentent que 8,4 % de la valeur des transactions nationales, comptent pour 61 % du montant de la fraude (ratio stable par rapport à 2010).

Le niveau de la fraude sur ce canal de paiement conduit l'Observatoire à renouveler ses recommandations visant au déploiement, par les e-commerçants, notamment les plus grands d'entre eux, de dispositifs tels que « 3D-Secure » permettant l'authentification non jouable du porteur de la carte pour les paiements les plus risqués (cf. chapitre 1 du présent rapport).

En ce qui concerne les transactions internationales, l'Observatoire ne dispose d'une répartition de la fraude par type de transaction que pour les

transactions réalisées par des cartes françaises à l'étranger.

On remarque que la fraude a diminué sur les paiements de proximité et sur automate réalisés à l'étranger avec des cartes françaises (28,6 millions d'euros en 2011 contre 35,0 millions d'euros en 2010). Le taux de fraude sur les paiements de proximité réalisés avec des cartes françaises hors de la zone SEPA (0,369 %) est deux fois et demie supérieur à celui des paiements de proximité effectués dans la zone SEPA (0,140 %) – où les points de vente ont pratiquement tous migré à EMV. Cependant, ce ratio a été divisé par deux entre 2010 et 2011 grâce aux efforts réalisés par les émetteurs de cartes pour lutter contre la fraude en contrefaçon de piste magnétique.

Le taux de fraude sur les paiements réalisés avec des cartes étrangères émises hors de la zone SEPA augmente (1,056 % en 2011 contre 0,982 % en 2010) et est désormais trois fois et demie supérieur (contre deux fois et demie en 2010) à celui des paiements réalisés avec des cartes étrangères émises au sein de la zone SEPA – où les émetteurs ont pratiquement tous migré leurs parcs de cartes à EMV.

Si la fraude a diminué sur les paiements à distance réalisés avec des cartes françaises (45,0 millions d'euros en 2011 contre 54,0 millions d'euros en 2010), on constate toujours un taux de fraude sur les paiements à distance particulièrement élevé (1,320 % hors zone SEPA) et beaucoup plus important que celui sur les paiements de proximité et sur automate. Le taux de fraude sur les paiements à distance réalisés avec des cartes françaises dans la zone SEPA a par contre fortement diminué (0,571 % en 2011 contre 0,944 % en 2010) et le déploiement de dispositifs d'authentification renforcée, sous l'impulsion notamment des recommandations du Forum européen sur la sécurité des moyens de paiement (*SecuRe Pay* – cf. chapitre 1) devrait permettre de confirmer cette tendance.

Enfin, on remarque une augmentation de la fraude sur les retraits, qui concerne principalement les transactions réalisées par les cartes françaises à l'étranger hors zone SEPA, où l'utilisation d'EMV n'est pas généralisée.

Encadré 2

Fraude nationale en vente à distance selon le secteur d'activité

L'Observatoire a collecté des données permettant de fournir des indications sur la segmentation de la fraude par secteur d'activité pour les paiements à distance. Ces chiffres ne portent que sur les transactions nationales.

Tableau

Ventilation de la fraude nationale sur les paiements à distance par secteur d'activité

(montants en millions d'euros, part en %)

Secteur	Montant de fraude	Part du secteur dans la fraude
Voyage, transport	31,9	24,9
Commerce généraliste et semi-généraliste	21,4	16,7
Services aux particuliers	19,3	15,1
Téléphonie et communication	17,8	13,9
Produits techniques et culturels	10,8	8,4
Équipement de la maison, ameublement, bricolage	9,9	7,7
Approvisionnement d'un compte, vente de particulier à particulier	6,6	5,1
Services aux professionnels	3,2	2,5
Divers	2,6	2,0
Alimentation	2,2	1,7
Jeu en ligne	2,0	1,5
Assurance	0,4	0,3
Santé, Beauté, Hygiène	0,1	0,1
Total	128,3	100,0

Les secteurs Voyage/transport, Commerce généraliste et semi-généraliste, Services aux particuliers et Téléphonie et communication représentent 70 % du montant de la fraude sur Internet, apparaissant ainsi comme les plus exposés. La comparaison des taux moyens de chacun des secteurs d'activité complète cette information et permet de constater que certains secteurs, qui comptent pour une faible part du total de la fraude, subissent toutefois une exposition élevée (Produits techniques et culturels, Équipement de la maison, ameublement, bricolage).

On note également que le taux de fraude sur le secteur Jeu en ligne a fortement baissé en 2011 à 0,303 % contre 0,478 % en 2010 et 0,740 % en 2009, et qu'il se situe désormais en dessous du taux moyen de fraude tous secteurs confondus (cf. histogramme ci-après). Cette tendance s'explique par un déploiement progressif des dispositifs d'authentification non rejouable du porteur par les sites de jeux en ligne conformément aux recommandations de l'Observatoire et aux actions complémentaires de sensibilisation de l'Autorité de Régulation des Jeux en Ligne.

Graphique

Taux de fraude nationale sur les paiements à distance par secteur d'activité

(en %)

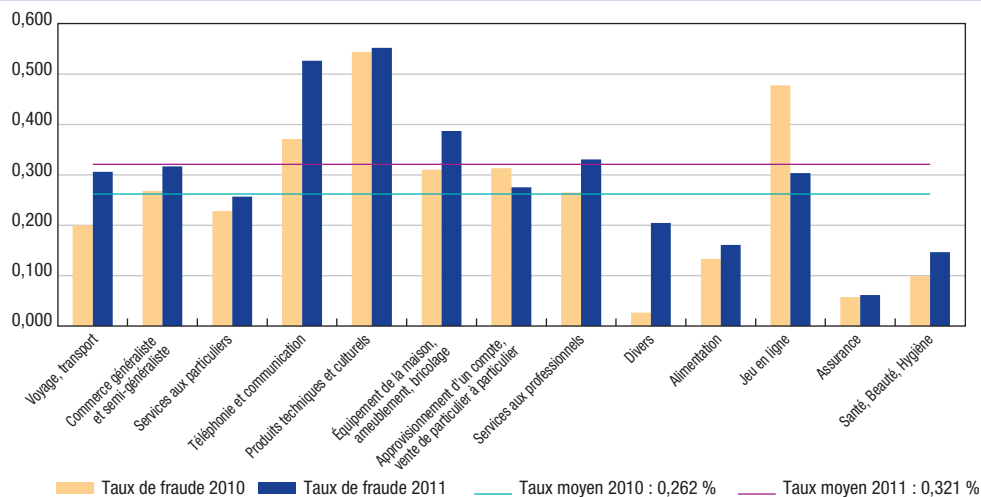


Tableau 4

Répartition du taux de fraude internationale par type de transaction

(taux en %, montants en millions d'euros)

Émetteur français – Acquéreur étranger ^{a)}	2008	2009	2010	2011
Paiements	0,655 (99,3)	0,679 (105,2)	0,795 (39,8)	0,561 (30,5)
dont paiements de proximité et sur automate	0,286 (32,0)	0,406 (44,7)	0,655 (25,8)	0,369 (16,0)
dont paiements à distance	1,698 (67,2)	1,350 (60,5)	1,310 (14,0)	1,320 (14,5)
<i>dont par courrier/téléphone</i>	1,284 (11,2)	1,016 (9,7)	1,193 (3,8)	1,011 (3,1)
<i>dont sur Internet</i>	1,815 (56,0)	1,440 (50,8)	1,360 (10,2)	1,440 (11,4)
Retraits	0,399 (19,1)	0,331 (16,5)	0,596 (15,1)	0,800 (20,5)
Total	0,594 (118,3)	0,594 (121,6)	0,728 (54,9)	0,638 (51,0)
Émetteur français – Acquéreur SEPA				
Paiements	–	–	0,396 (49,1)	0,300 (43,1)
dont paiements de proximité et sur automate	–	–	0,112 (9,2)	0,140 (12,6)
dont paiements à distance	–	–	0,944 (40,0)	0,571 (30,5)
<i>dont par courrier/téléphone</i>	–	–	0,566 (4,0)	0,643 (5,6)
<i>dont sur Internet</i>	–	–	1,021 (36,0)	0,557 (24,9)
Retraits	–	–	0,052 (1,5)	0,040 (1,2)
Total	–	–	0,331 (50,6)	0,255 (44,3)
Émetteur étranger ^{b)} – Acquéreur français				
Paiements	0,339 (65,4)	0,397 (74,1)	0,982 (63,2)	1,056 (80,7)
Retraits	0,110 (5,6)	0,055 (2,8)	0,103 (1,4)	0,042 (0,6)
Total	0,291 (71,0)	0,324 (76,8)	0,831 (64,5)	0,892 (81,3)
Émetteur SEPA – Acquéreur français				
Paiements	–	–	0,239 (33,8)	0,155 (24,3)
Retraits	–	–	0,032 (1,2)	0,017 (0,8)
Total	–	–	0,195 (35,0)	0,122 (25,1)

a) À partir de 2010 : acquéreur hors SEPA uniquement

b) À partir de 2010 : émetteur hors SEPA uniquement

Source : Observatoire de la sécurité des cartes de paiement

5| Répartition de la fraude selon son origine

La typologie définie par l'Observatoire distingue les origines de fraude suivantes :

- carte perdue ou volée : le fraudeur utilise une carte de paiement obtenue suite à une perte ou un vol ;
- carte non parvenue : la carte a été interceptée lors de son envoi par l'émetteur à son titulaire légitime ;
- carte falsifiée ou contrefaite : une carte de paiement authentique est falsifiée par modification des données magnétiques, d'embossage ou de programmation ; une carte entièrement fausse est réalisée à partir de données recueillies par le fraudeur ;
- numéro de carte usurpé : le numéro de carte d'un porteur est relevé à son insu ou créé par « moulinage » (à l'aide de générateurs aléatoires de numéros de carte) et utilisé ensuite en vente à distance ;
- une catégorie « autres », qui regroupe, en particulier pour les cartes de type « privatif », la fraude liée à l'ouverture frauduleuse de compte par usurpation d'identité.

L'histogramme suivant (cf. graphique 4) indique les évolutions constatées dans ce domaine au niveau national pour l'ensemble des cartes de paiement (la répartition porte uniquement sur les paiements).

L'origine de fraude la plus importante (59,9 %) est celle liée aux numéros de cartes usurpés, utilisés pour les paiements frauduleux à distance. Elle est en légère diminution (60,5 % en 2010). La fraude liée aux pertes et vols de cartes représente encore 36,1 % des paiements nationaux frauduleux, en augmentation (34,2 % en 2010) après trois années consécutives de baisse. Cette tendance vient corroborer l'augmentation des fraudes constatées en paiement de proximité ou en retrait, pour lesquelles la possession d'une carte non mise encore en opposition est requise. La contrefaçon de cartes n'est à l'origine que de 2,3 % des paiements nationaux frauduleux, en légère diminution (2,4 % en 2010).

Enfin, on observe une stabilité de la rubrique « autres », qui est généralement utilisée par les systèmes de carte de type « privatif » pour indiquer les fraudes par ouverture frauduleuse d'un compte ou d'un dossier de crédit (fausse identité) et qui est très significative pour ce type de carte (près de 40 %).

Tableau 5

Répartition de la fraude nationale selon son origine et par type de carte en 2011

(montants en millions d'euros, part en %)

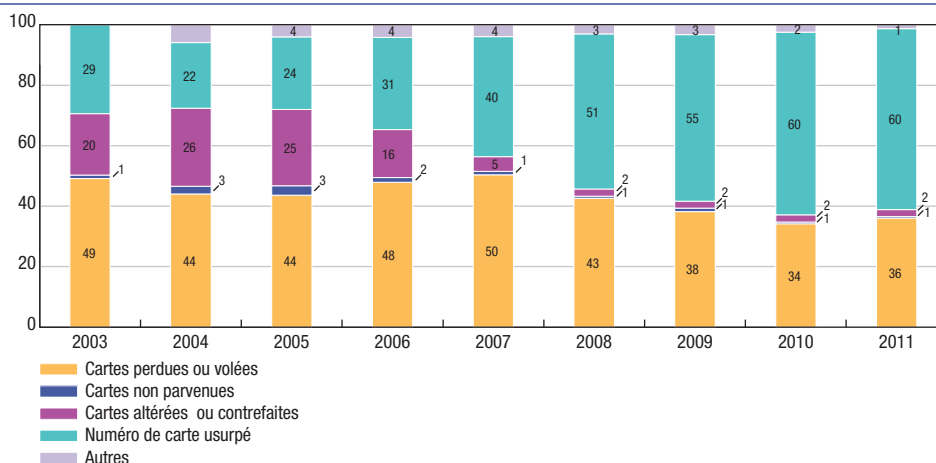
	Tous types de cartes		Cartes de type « interbancaire »		Cartes de type « privatif »	
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part
Carte perdue ou volée	76,3	36,1	74,8	36,5	1,5	22,2
Carte non parvenue	1,1	0,5	0,5	0,2	0,6	8,9
Carte altérée ou contrefaite	4,9	2,3	4,1	2,0	0,8	12,7
Numéro usurpé	126,6	59,9	125,4	61,2	1,2	18,7
Autres	2,7	1,3	0,2	0,1	2,5	37,5
Total	211,5	100	204,9	100	6,6	100

Source : Observatoire de la sécurité des cartes de paiement

Graphique 4

Répartition de la fraude nationale selon son origine (transactions nationales en valeur)

(en %)



Source : Observatoire de la sécurité des cartes de paiement

Encadré 3

Indicateurs des services de police et de gendarmerie

Pour l'année 2011, les services de police et de gendarmerie enregistrent une stabilité des interpellations pour fraude à la carte bancaire, faisant état de 234 personnes interpellées contre 235 en 2010, 190 en 2009 et 154 en 2008.

Les attaques de distributeurs automatiques de billets (DAB) sont en hausse sensible avec 622 piratages de DAB en 2011 (contre 527 en 2010, 526 en 2009, 427 en 2008, 391 en 2007, 515 en 2006, 200 en 2005 et 80 en 2004). À celles-ci s'ajoutent 32 attaques de terminaux de paiement (contre 30 en 2010). Ces chiffres en hausse confirment dans les faits la tendance haussière des statistiques relevées par l'Observatoire concernant la fraude en retrait ou en paiement. Par contre, aucune attaque de distributeur automatique de carburant (DAC) n'a été constatée en 2011 (contre 6 en 2010).

Face à de tels agissements, de nombreuses enquêtes ont été diligentées sur l'ensemble du territoire national et six officines de contrefaçon de cartes bancaires étrangères ont ainsi été démantelées sur l'ensemble du territoire.